

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2799

présenté par

Mme Hignet, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,  
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,  
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« agricoles » ;

insérer les mots :

« de déspecialisation des territoires, d'autonomie de gestion, de diversification et de valorisation de la production ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite insérer la déspecialisation des territoires, d'autonomie de gestion, de diversification et valorisation de la production dans l'enseignement.

---

Alors que la plupart des exploitations étaient en polyculture élevage dans les années 1950, ces exploitations se sont peu à peu spécialisées. Les exploitations en polyculture élevage ne concernaient plus que 20 % des exploitations en 1988 et 10 % en 2020 (RGA).

Parallèlement, les différentes régions se sont spécialisées en fonction des aménités territoriales. On note l'apparition de plusieurs bassins de production : grandes cultures dans le Bassin parisien, cultures industrielles au nord, élevage bovins laitiers dans le Grand-Ouest, le Jura et les Alpes.

L'association entre agriculture et élevage conféraient aux fermes une complémentarité dans le calendrier de travail, une autonomie et une résilience face aux différents aléas. La spécialisation des exploitations est arrivée au moment où des investissements importants ont dû être fait pour répondre aux enjeux de compétitivité du marché.

Cette spécialisation a engendré de nombreux impacts sociaux, économiques et environnementaux. D'une part, la dépendance à un marché unique ne permet pas aux agriculteurs d'être résilients économiquement. De plus, l'impact environnemental n'est pas négligeable. La spécialisation des exploitations a engendré la nécessité d'importer des engrais, le transfert de fertilité de l'élevage vers les cultures étant rompu (les émissions de GES liées à l'industrie des engrais azotés s'élève à 2,5% au niveau mondial selon des chercheurs de l'université de Turin et Exeter). De plus, le phénomène des algues vertes en Bretagne est directement lié aux effluents d'élevage, dont le nombre a significativement augmenté suite à la spécialisation du territoire vers l'élevage porcin. La spécialisation a aussi engendré des problèmes écologiques de résistances aux produits phytosanitaires et de déclin de la biodiversité animale et végétale.

C'est pourquoi nous souhaitons insérer un enseignement sur la déspecialisation des territoires afin de garantir notre souveraineté alimentaire tout en garantissant le maintien de la biodiversité et qui permettra d'assurer une résilience économique plus importante des futures exploitations agricoles."